

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUN AUX 2 LOTS

PERSONNE PUBLIQUE

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Service d'Infrastructure de la Défense (SID)

CHARGE DU SUIVI

Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest (SID-SO)
Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense (USID) de Brive-la-Gaillarde
Camp de La Courtine - Quartier Général BENOIT
BP15 – 23100 LA COURTINE

OBJET DU MARCHÉ

**23 – USID BLG – Camp de la Courtine – Réalisation de carrefours durcis renforcés avec
maisons isolées – achat de matériaux**

Lot 1 : matériaux de construction

Lot 2 : Containers type KC20

N°COSI 455354

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU MARCHÉ

Installations militaires du périmètre du camp de la Courtine

Remise des offres

Date et heure limites de réception : *lundi 26 octobre 2026 à 16h00*

Niveau de classification :

MD	MA	MS	NP	MD : marché avec détention d'ISC MA : marché avec accès à des ISC MS : marché sensible NP : marché non protégé
			X	

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet	3
1.2 Type d'acheteur public.....	3
1.3 Etendue de la consultation et mode de procédure	3
1.4 Accord-cadre à bon de commande.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1. Mode de dévolution	3
2.2 Décomposition en tranches et en lots.....	3
2.3 Variantes	4
2.3.1 Solutions de base.....	4
2.3.2 Variantes (solutions alternatives).....	4
2.3.3 Variantes techniques (Prestations supplémentaires éventuelles).....	4
2.4 Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché.....	4
2.5 Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.6 Délai de validité des offres.....	4
2.7 Propriété intellectuelle des projets.....	4
2.8 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.....	4
2.9 Clauses de développement durable	5
2.9.1 Clauses environnementales.....	5
2.9.2 Clause sociales	5
2.10 Clauses pour les certificats d'économies d'énergie (CEE)	5
2.11 Réalisation de prestations similaires	5
ARTICLE 3. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE ET DÉLAIS D'EXÉCUTION	5
ARTICLE 4. MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	5
5.1 Contenu de la candidature dans le cadre du dispositif DUME 	6
5.2 Contenu de la candidature HORS dispositif DUME 	6
5.3 Contenu de l'offre.....	7
ARTICLE 6. JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 7. SUITE À DONNER À LA CONSULTATION	9
ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	10
ARTICLE 9. ASSISTANCE À LA DISPOSITION DES ENTREPRISES SUR PLACE	11
ARTICLE 10. DISPOSITIONS APLICABLES CONCERNANT LES DOCUMENTS ET SUPPORTS PORTANT LA MENTION « DIFFUSION RESTREINTE » REMIS LORS DE LA PROCEDURE DE PASSATION .	11
ARTICLE 11. VISITE DE SITE	11
ARTICLE 12. PROCÉDURE DE RECOURS.....	12
ARTICLE 13. LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	12

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériaux de construction et de KC20 pour la construction de carrefours durcis sur le camp de la Courtine (23).

1.2 Type d'acheteur public

L'acheteur public est l'État, Ministère des Armées et des Anciens Combattants, Secrétariat général pour l'administration, Direction centrale du service d'infrastructure de la défense, Service d'infrastructure de la défense Sud-Ouest.

1.3 Etendue de la consultation et mode de procédure

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles R.2161-2 à R 2161-5 ainsi qu'aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le montant estimé annuel du marché est de 240 000€ TTC :

- Lot 1 : 140 000€ TTC
- Lot 2 : 100 000€ TTC

1.4 Accord-cadre à bon de commande

L'accord-cadre sera mono attributaire.

Les prestations objets du présent marché feront l'objet de bons de commandes.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de dévolution

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera **solidaire**.

Le soumissionnaire **ne pourra pas** se présenter à la fois

- en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.2 Décomposition en tranches et en lots

Il s'agit d'un marché alloti en 2 lots techniques :

- Lot 1 : Matériaux de construction
- Lot 2 : KC20

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

2.3 Variantes

2.3.1 Solutions de base

Les entreprises sont tenues de présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

2.3.2 Variantes (solutions alternatives)

Aucune variante n'est autorisée.

2.3.3 Variantes techniques (Prestations supplémentaires éventuelles)

En application des articles R. 2151-8 à R. 2151-10 du code de la commande publique, les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché.

Le titulaire du marché devra fournir la carte d'identité des personnels intervenant pour la livraison des matériaux.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation qui seront adressées à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises, **au plus tard, six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date de remise des offres.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai pendant lequel les soumissionnaires restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

2.7 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

2.8 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Le présent dossier intéressant la défense, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises et à le retourner au plus tard à la date fixée pour la remise des offres.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter eu égard au fait que les prestations à exécuter se situent dans l'enceinte militaire à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence pour la protection du secret ou de points sensibles.

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

2.9 Clauses de développement durable

2.9.1 Clauses environnementales

Le présent marché est passé sur la base des dispositions de l'article L 2111-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 posant l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable.

- L'article 9.1 du CCTP pose les obligations en matière de traçabilité, de certification et d'origine locale des matériaux en bois.
- L'article 9.5 du CCTP pose une obligation en matière d'origine locale des matériaux de type granulats.
- L'article 10 du CCTP impose que les containers de type KC20 livrés soient déclassés.

En plus de ces obligations, le titulaire devra, autant que possible, limiter l'impact carbone de la livraison.

2.9.2 Clause sociales

Sans objet

2.10 Clauses pour les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Sans objet

2.11 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application de l'article R2122- 7° du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

ARTICLE 3. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de douze (12) mois.

Il prend fin après la livraison de tous les matériaux et containers mentionnés dans les DDED et le paiement des factures.

La période d'exécution commence à la date de notification. La date de livraison sera précisée dans le bon de commande.

ARTICLE 4. MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Financement du marché : la présente consultation est financée sur le budget de l'Etat.

Prix du marché : Les prix sont unitaires.

Mode de règlement : le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	----------------------------------

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Toutefois les offres en langues étrangères accompagnées d'une traduction en français seront recevables.

Le candidat est informé que l'administration conclura le marché dans l'unité monétaire suivante « EURO ».

Chaque dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est disponible gratuitement sur la PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat : <http://www.marches-publics.gouv.fr>).

La présente consultation est éligible au dispositif  (se référer à l'annexe 2 au RC)

5.1 Contenu de la candidature dans le cadre du dispositif DUME

1) le formulaire DUME renseigné (format.XML uniquement), comprenant notamment la déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles

Capacité professionnelle :

2) Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

5.2 Contenu de la candidature HORS dispositif DUME

Situation juridique

- 1) Lettre de candidature ou DC1 ou autre document permettant de s'y substituer.
- 2) Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager les candidatures ou un extrait K ou K bis.

Capacités professionnelle, économique, financière et technique

Capacité économique et financière

3) la déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles

Capacité professionnelle

4) Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les documents énoncés ci-dessus (sauf le DC1 relevant uniquement du mandataire) sont à produire par toutes les entreprises en cas de groupement d'entreprises.

Dans tous les cas et pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (exemple sous-traitance) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'attention est attirée sur le fait qu'en application de l'article R2143.14 du Code de la Commande Publique « Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables ».

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

5.3 Contenu de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- 1) Un acte d'engagement : document joint à compléter par le représentant qualifié, si la candidature est déposée via le DUME ;
OU
Un acte d'engagement entièrement complété et signé électroniquement, si le candidat n'utilise pas le DUME ;
- 2) Un bordereau des prix unitaires (BPU) qui incrémente le DDED au format PDF et Excel ;
- 3) Un mémoire technique reprenant l'ensemble des items des sous-critères de la valeur technique et environnementale (conformément à l'article 6 du règlement de la consultation) ;
- 4) **Les fiches produits pour les matériaux de construction (lot 1) ou pour les KC20 (lot 2)**
- 5) Une attestation de visite ;
- 6) Un RIB.

ARTICLE 6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué conformément aux conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R 2152-7 du code de la commande publique.

Les critères retenus et pondérés dans le jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 70%
- Technique : 20%
- Environnement : 10%

Voir grille ci-après pour le détail des critères et pondérations.

NB : Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif estimatif, le bordereau des prix (prix rédigés en toutes lettres) prévaudra et le montant du devis quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Note finale du candidat = Note finale critère prix du candidat + note finale critère technique du candidat + note finale du critère environnement du candidat

CRITÈRE PRIX – 70 points		
Sous-critères	Pondération	Observations et grille de notation pour chaque sous-critère
Devis descriptif estimatif détaillé issu du BPU	70 points	Note candidat = 70 x offre moins disante / offre candidat
Le nombre de points attribués au soumissionnaire pour le critère prix correspond au résultat fourni par la formule suivante : Note candidat = 70 x (offre moins disante / offre candidat)		

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1
		Date : 25/08/2026

CRITÈRE TECHNIQUE – 20 points		
Sous-critères	Pondération	Observations et grille de notation pour chaque sous-critère
Sous-critère 1 : Descriptif des moyens humains et matériels mis en place pour le management et l'exécution du marché	5 points	Présentation détaillée de l'organigramme de la structure dédiée à l'exécution et au pilotage du contrat : rôle et profil des intervenants (management/pilotage du marché)
Sous-critère 2 : Délai de livraison	15 points	Moyens mis en œuvre pour assurer le respect du délai de livraison (flotte de véhicules, chauffeurs à disposition, fournisseurs, stock...)
À l'issue de l'analyse, chaque offre reçoit une note de valeur technique puis la formule suivante est appliquée pour permettre à la meilleure note de se voir attribuer la note maximale de 20 points Note valeur technique définitive = 20 x [(note valeur technique de l'offre étudiée)/(note de la meilleure valeur technique)]		

CRITÈRE ENVIRONNEMENT – 10 points		
Sous-critères	Pondération	Observations et grille de notation pour chaque sous-critère
Sous-critère 1 : Dispositions prises pour limiter l'impact carbone de la livraison	5 points	Dispositions prises pour limiter l'impact carbone de la livraison (type de véhicules, Crit'Air des véhicules, éco-conduite...)
Sous-critère 2 : Dispositions prises pour limiter l'impact carbone de la fourniture	5 points	Dispositions prises pour limiter l'impact carbone de la fourniture (produits éco-labellisés, catégories énergétiques, fournisseurs, produits issus de filières de réemploi...) NB : seront évaluées les dispositions permettant d'aller au-delà des exigences prévues dans le CCTP
À l'issue de l'analyse, chaque offre reçoit une note de valeur technique puis la formule suivante est appliquée pour permettre à la meilleure note de se voir attribuer la note maximale de 10 points Note valeur environnement définitive = 10 x [(note valeur environnement de l'offre étudiée)/(note de la meilleure valeur environnement)]		

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

ARTICLE 7. SUITE À DONNER À LA CONSULTATION

Dans le cadre du dispositif DUME  la signature du pli n'est pas obligatoire lors de son dépôt. Après analyse des plis, le RPA informera le candidat présumé attributaire. Celui-ci devra alors procéder à la signature électronique de son pli, s'il ne l'a pas signé lors du dépôt, dans un délai de huit (8) jours calendaires en utilisant un certificat de signature électronique RGS **.

Ce délai de huit (8) jours calendaires débute à la date d'envoi de la demande de signature électronique transmise par le RPA via la PLACE au présumé attributaire.

Si le présumé attributaire ne fournit pas son pli signé dans le délai requis, le RPA considèrera son pli irrégulier et passera à la société suivante dans l'ordre de classement après jugement des plis.

C'est pourquoi, dans le cadre du dispositif DUME, nous vous conseillons fortement de disposer d'un certificat de signature électronique dès le dépôt du pli sur la Plateforme des achats de l'Etat.

Attention ! Il faut compter un délai de 15 jours à 5 semaines pour obtenir un CSE.

Pour les remises HORS dispositif DUME , les offres seront signées électroniquement dès le dépôt sur la Plateforme des Achats de l'Etat « www.marches-publics.gouv.fr.

En application des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, le marché ne pourra être notifié à l'attributaire que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations cités ci-après dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'avis de réception l'informant qu'il est retenu :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat.
- Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (article D 8222-5.1° du code du travail).
- Le cas échéant, le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries.
- Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager les candidatures et le numéro unique d'identification.
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés ;

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique

« Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Se référer à l'annexe 1 au règlement de la consultation – **CLAUDE DE DÉMATÉRIALISATION** et notamment aux chapitres n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6.

Le dépôt papier n'est pas autorisé, seuls sont acceptés les dépôts par voie électronique via la PLACE. En cas de dépôt papier celui-ci sera jugé irrégulier au sens de l'article L.2152-2 du code de la commande publique.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement ne seront pas retenus.

Les soumissionnaires répondant sous forme dématérialisée devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée.

Les formats de fichiers informatiques compatibles que la personne publique peut lire sont:

- Les formats « opendocument » ODT, ODF, ODP, ODG (formats supportés par exemple par les suites bureautiques libreoffice ou microsoft office) ;
- Les formats ZIP, RTF, PDF, TXT, JPG, GIF.

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser :

- Certains formats, notamment les « .exe », les « .bmp » ;
- Certains outils, notamment les « macros ».

Dans le cas de candidatures groupées conformément aux articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Signature électronique

- Le candidat est inscrit sur la Plateforme des Achats de l'Etat et **ne dispose pas encore** d'un certificat numérique lui permettant de transmettre un pli: se référer au **chapitre n°5 de l'annexe 1 au règlement de la consultation**.
- Le candidat est inscrit sur la Plateforme des Achats de l'Etat et **dispose** d'un certificat numérique lui permettant de transmettre son pli : le candidat dépose son pli (candidature et offre) sur le site www.marches-publics.gouv.fr à la rubrique "marchés et opportunités en cliquant sur le lien "accès à la salle des consultations, puis en sélectionnant la consultation.

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

Dans tous les cas, il devra faire figurer dans l'offre, l'adresse électronique d'un représentant de l'entreprise pour toutes les correspondances informatives liées à la consultation.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi pour les candidats qui choisissent ce mode de transmission, la signature de leurs documents se fait de manière électronique au moment de l'envoi sur le portail. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

L'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Dépôt

Se référer au chapitre n°1 de l'annexe 1 au règlement de la consultation.

Par ailleurs, le temps d'appropriation de l'application ne peut être invoqué pour justifier un retard dans une opération de remise de réponse sous forme dématérialisée.

ARTICLE 9. ASSISTANCE À LA DISPOSITION DES ENTREPRISES SUR PLACE

Se référer au chapitre 7 de l'annexe 1 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires (techniques et autres) qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres une demande dématérialisée via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur se feront obligatoirement via la **Plateforme des achats de l'Etat (PLACE)** sur le site www.marches-publics.gouv.fr

ARTICLE 10. DISPOSITIONS APPLICABLES CONCERNANT LES DOCUMENTS ET SUPPORTS PORTANT LA MENTION « DIFFUSION RESTREINTE » REMIS LORS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

Sans objet

ARTICLE 11. VISITE DE SITE

Les candidats **devront** effectuer une visite des lieux pour prendre en compte les conditions d'accès.

Les entreprises prendront contact, au moins huit (8) jours avant la date de la visite des lieux, avec la personne suivante pour en avoir les modalités pratiques.

CNE CLERGET – chef d'antenne	jerome.clerget@intradef.gouv.fr	05.55.83.65.49
------------------------------	--	----------------

En tout état de cause, la dernière visite devra être effectuée au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres. La visite devra donc être sollicitée au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de remise des offres.

Une attestation de visite des lieux sera délivrée, signée d'un représentant du service, et **devra être jointe à l'offre**. À défaut de visite de site, l'offre du candidat sera rejetée.

	Projet n°26059 – DAF_2026_001132 Fournitures de matériaux pour la construction de carrefours durcis	RC – V1 Date : 25/08/2026
---	--	---

ARTICLE 12. PROCÉDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet – 33063 Bordeaux

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet – 33063 Bordeaux

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C

CCIRA de Bordeaux

Cité Administrative

2, rue Jules Ferry – 33090 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 54 68 99 56

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

ARTICLE 13. LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

- Présent règlement de consultation et ses annexes 1 à 2
- DC1 et DC2
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau de prix unitaires (BPU)
- Devis descriptif détaillé estimatif (DDED)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe 1
- Cahier des clauses techniques particulières (CTP) et ses annexes 1 à 2

À Bordeaux, le 23/09/2026

Le pouvoir adjudicateur,

L'ingénieur en chef de 1^{ère} classe Maxime AZAN
Sous-directeur maintenance et patrimoine
du Service d'Infrastructure de la Défense
Sud-Ouest